

Commune de MONTMEYRAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D180620-10

L'an deux mille dix-huit, le 20 juin, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2018

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Eveline DAVIN (procuration à Lucette NURIT), Hervé HODCENT, Gaëtan KONIECZNY, Claire LOROUE (procuration à Isabelle VATANT), Jocelyne MANDAROUX (procuration à Bernard BRUNET)

Secrétaire de séance : Alain JUVENTIN

OBJET : Valence Romans Agglo – Adoption des nouveaux statuts

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération 2018-026 du Conseil communautaire du 5 avril 2018.

Considérant que la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo a modifié ses statuts et notamment l'article D du titre 1 « dispositions générales » relatif au siège de la Communauté d'agglomération.

Considérant qu'en lieu et place de « La Communauté d'agglomération a son siège à Rovaltain – Avenue de la Gare - 26958 Valence » figure « La Communauté d'agglomération a son siège au 1, Place Jacques Brel - 26200 VALENCE ».

Le Conseil Municipal décide d'approuver les statuts de Valence Romans Agglo.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	14
Conseillers-ères représenté-e-s	3
Ayant voté pour	16
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e	1

Pour extrait conforme

Fait à MONTMEYRAN, le 21 juin 2018

Le Maire,